

ÉLÈVES A BESOINS PARTICULIERS

ANALYSE DE LA SITUATION- PROBLEME :

Le nombre croissant d'élèves à besoins particuliers oblige une prise en charge et une mise en œuvre d'actions visant au repérage, à l'accompagnement et à l'aide de ces élèves. Le repérage de ces élèves pose parfois des difficultés car n'est pas toujours facile. Les procédures de mise en place des dispositifs d'aide sont parfois méconnues.

Objectif principal :

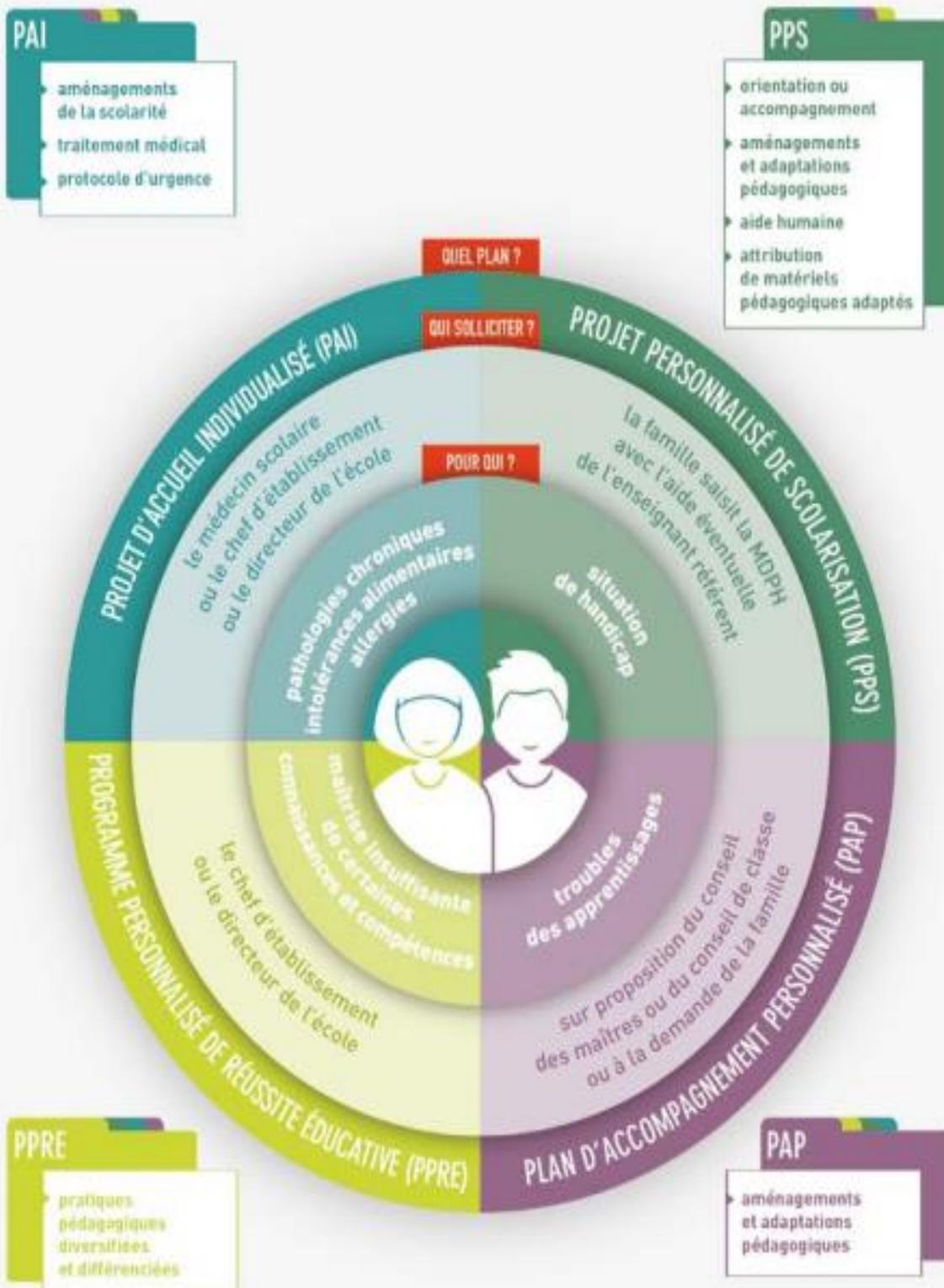
La réussite de tous les élèves à besoins particuliers en utilisant les dispositifs existants.

Objectifs opérationnels

- Pour les élèves présentant des difficultés qui risquent de les empêcher de valider les compétences de fin de cycle : mise en place d'un **PPRE passerelle** puis **PPRE** (Projet Personnalisé de Réussite Educative)
- Pour les élèves présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages : **PAP** (Projet d'Accompagnement Personnalisé)
- Pour les élèves dont l'état de santé nécessite un Projet d'Accueil Individualisé (**PAI**)
- Pour les élèves dont la situation répond à la définition du handicap avec dossier MDPH (**PPS**).
- Pour les élèves décrocheurs : **Rebond-dire**

Dispositifs EXISTANTS

Quel plan pour qui ?



Actions :

- Visant à améliorer le repérage :
 - Mise en place d'une rencontre professeurs principaux de sixième et professeurs des écoles de CM2 en fin d'année scolaire, avant la constitution des classes afin de répertorier les élèves à besoins particuliers.
- Visant à faciliter la mise en œuvre des dispositifs d'aide :
 - Mise en place d'une réunion avec présence du médecin scolaire et de tous les professeurs principaux de sixième dès la rentrée scolaire.
- Visant à accompagner, aider les élèves à besoins particuliers :
 - **PPRE** (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) à proposer aux élèves présentant des difficultés et qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'apprentissage.
 - **PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé) pour les élèves présentant des difficultés scolaires durables en raison de troubles des apprentissages.
 - **PAI** (Plan d'Accueil Individualisé) pour les élèves dont l'état de santé nécessite le suivi d'un protocole (infirmière et médecin scolaire).
 - **PPS** (Plan Personnalisé de Scolarisation) pour les élèves dont la situation répond à la définition du handicap avec un dossier MDPH.
 - **PROJET REBOND DIRE** à destination « des élèves décrocheurs ».

Modalités de mise en œuvre :

- **PPRE :**
Il est mis en place pour des élèves redoublants, les élèves en grande difficulté et les élèves à besoins éducatifs particuliers (élèves décrocheurs, EHP...).

Les différentes étapes sont:

- Rencontre des parents et de l'élève en présence d'un membre de l'équipe pédagogique ou le PP.
- Fixer des objectifs précis et en nombre réduit.
- Rédiger le PPRE (ANNEXE 4) qui doit être signé par l'élève, un responsable légal, le membre de l'équipe pédagogique et le Principal.
- Fixer une durée variable et les modalités d'évaluation des progrès.
- Transmission d'une copie à l'élève et sa famille.
- Pour les élèves décrocheurs se référer au projet Rebond Dire (ANNEXE 5).
- Pour les EHP se référer aux ANNEXES 6, 7, 8.

- **PAP :**

Il est mis en place à la suite d'un bilan orthophonique et concerne les élèves ayant un **trouble spécifique du langage et des apprentissages - TSLA** (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysphasie, TDAH, trouble déficit de l'attention/hyperactivité ...).

Il a pour objectif de mettre en place des aménagements avec l'accord des parents. Le PAP est renouvelable chaque année.

Le protocole est sous la responsabilité du médecin scolaire mais c'est à l'équipe éducative que revient la tâche de la rédaction du PAP.

Les différentes étapes sont:

- Recenser les élèves entrant en 6° qui bénéficient déjà d'un PAP.
Rencontres des PP et des PE dans les écoles ou réunion au collège. Chaque PP de 6° prend en charge une école.
- Reconduction du PAP si déjà existant. (transmis par le PP de l'année précédente)
- Sinon, rencontre des parents par les PP dès la première réunion d'octobre (ou avant).
Discuter des difficultés de l'élève avec les parents (pour les sixièmes en s'appuyant sur les résultats aux évaluations nationales), les informer de la nécessité de bilans réalisés par un orthophoniste afin de mettre en place un PAP.
- Mais d'emblée, proposer des aménagements pédagogiques (fiche synthétique ANNEXE 1) en liens avec les difficultés rencontrées par l'élève en attendant les bilans, la rédaction du PAP et sa signature par le médecin scolaire.
- Réception des bilans, rédaction d'un PAP (ANNEXE 2) par le PP et l'équipe pédagogique qui associe les parents, l'élève et si besoin les professionnels concernés, transmission au médecin scolaire qui le valide.

Remarque :

Les cours sur clé USB ou Pronote fortement recommandés.

Ajout d'une annexe sur l'engagement de l'élève : il semble important de rappeler aux parents que les aménagements proposés ne sont pas une garantie de bonnes notes. L'élève doit s'engager à travailler (ANNEXE 3).

- **PAI :**

Il est mis en place à la suite d'un certificat médical faisant état d'une maladie signalée (asthme,...) d'une pathologie chronique ou d'un trouble de la santé invalidant (trouble psychique, trouble du comportement...) avec un protocole si besoin.

Les différentes étapes sont:

- Attendre le dossier médical.
- Rédaction du PAI par le médecin scolaire, l'infirmière en présence de la famille.
- Transmission du PAI aux équipes éducatives.

- **PPS :**

Il est mis en place à la suite d'une notification par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Les différentes étapes sont:

- Attendre la notification.
Transmission par l'enseignant référent de la MDPH au PP du document de GEVA SCO qui doit être rempli afin d'évaluer les besoins des élèves.
- Rencontre de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) coordonnée par l'enseignant référent à la demande de la famille en présence du PP, de la direction, de l'équipe pédagogique, de l'élève et de sa famille
- Faire suivre les aménagements décidés aux équipes éducatives.

ANNEXE 1 : remplir dès le repérage des difficultés scolaires et la rencontre des parents

FICHE SYNTHETIQUE DE BILAN PEDAGOGIQUE Pour les élèves présentant des difficultés scolaires et nécessitant éventuellement un PAP

NOM, Prénom : _____

Date de naissance : _____

Etablissement : _____ Classe : _____

Ce document doit être joint à la demande d'intervention du médecin scolaire, a pour but de mieux cerner le niveau de difficulté de l'élève : compréhension des consignes, vitesse de prise de notes, orthographe, attention, difficulté en lecture, en expression...

Pour chaque matière, il est important de connaître l'attitude de l'élève face à ses difficultés, ses points forts et ses points faibles et les aménagements déjà en place.

Le médecin de l'Education nationale a un rôle d'expertise sur l'origine des difficultés, permettant de mieux guider la pédagogie différenciée à mettre en place lorsque cela est nécessaire.

Matière /nom de l'enseignant	Points forts/ points faibles	Aménagements en place
Français		
Mathématiques		
Histoire-Géographie		
SVT/Connaissance du monde		
EPS		
Arts Plastiques et musique		
Langue Vivante 1		
Langue Vivante 2		
Physique		
Technologie		

L'élève bénéficie-t-il d'un PPRE ? _____

De cours de soutien ? _____ dans quelle matière ? _____

D'une aide aux devoirs ? _____

Quels autres éléments souhaitez-vous transmettre au médecin ?

Département:

Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Nom et prénom(s) de l'élève :

Date de naissance :

Responsables légaux :

Adresse :

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

Points d'appui pour les apprentissages :

Conséquences des troubles sur les apprentissages :

Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

AU COLLÈGE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D. 351-27 à D. 351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur.)

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.

Pour toutes les disciplines :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (exemple : ARIAL14)				
Permettre l'utilisation de trieurs ou de pochettes à rabats				
Limiter la copie (synthèse du cours photocopiée)				
Mettre en place un tutorat (prise de notes, etc.)				
Autoriser les abréviations				
Privilégier l'agenda ainsi que l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)				
Utiliser le surligneur				
Faire construire une fiche mémoire et permettre à l'élève de l'utiliser, y compris durant l'évaluation				
Proposer une aide méthodologique				
Aider à l'organisation				
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique				
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé				
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur, etc.)				
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines				
Utilisation de l'informatique :				
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette				
Permettre l'utilisation d'une clef USB				
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique				
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions				

Évaluations :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Accorder un temps majoré				
Privilégier les évaluations sur le mode oral				
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou pas souhaitable				
Limiter la quantité d'écrit (recours possible aux QCM, exercices à trous, schémas, etc.)				
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits				
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)				

Devoirs :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Limiter le « par cœur », demander à ce que les notions clés uniquement soient retenues				
Donner moins d'exercices à faire				
Aider à la mise en place de méthodes de travail (systèmes d'organisation répétitifs, accompagnement personnalisé)				

Français :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Proposer des dictées aménagées (à trous, avec un choix parmi plusieurs propositions, etc.)				
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques				
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio				
Faciliter la production d'écrit (autoriser un répertoire personnel, lui apprendre à utiliser les indicateurs de temps pour structurer le récit)				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes, utiliser les couleurs pour segmenter les mots, les phrases				

Mathématiques :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes, etc.)				
Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)				
Utiliser la schématisation en situation problème				

Langues vivantes :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Évaluer plutôt à l'oral				
Proposer à l'élève des supports visuels pour faciliter la compréhension				
Insister sur la prononciation et la distinction des nouveaux sons de la langue				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes				

Histoire / géographie :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Utiliser les affiches et chronologies dans la salle				
Surligner les mots-clés ou nouveaux				
Autoriser la lecture de documents avec un guide de lecture ou un cache, etc.				
Agrandir les cartes, mettre des couleurs				

Arts plastiques :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales				
Utiliser et valoriser les compétences spatiales (réalisations en 3D)				

Éducation physique et sportive :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues				
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)				
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs				
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs				
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets				

Autres aménagements et adaptations :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :

Bilan des aides apportées au collège :

Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

Aménagements profitables à l'élève :

Entrée au lycée

Liaison collège-lycée (à remplir par le professeur principal en lien avec un professeur du lycée) :

ANNEXE 3 : engagement suite à la mise en place les aménagements nécessaires

ENGAGEMENT SUIVI PAP

NOM :

Prénom :

Classe :

Je m'engage à m'investir dans mon travail, en profitant au mieux des aménagements mis en place dans le cadre de ce PAP, afin de mettre toutes les chances de mon côté pour progresser.

Date : le et Signatures

Principal

Professeur Principal

Responsables

Élève



Collège Jules Ferry
7, rue Vauban
11 100 NARBONNE
☎ 04.68.41.29.94

ANNEXE 4 : engagement suite à la mise en place des aménagements nécessaires

PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE (P.P.R.E)

Année Scolaire 2018 - 2019

décret n°2005-1013 du 24/08/2005

Nom :	Prénom :	Date de naissance : / /
-------------	----------------	---

CURSUS SCOLAIRE

Année	Classe	Etablissement
2019 – 2020		
2018 – 2019		
2017 – 2018		
2016 – 2017		
2015 – 2016		

Dispositifs d'aide et d'accompagnement mis en place à l'école élémentaire et poursuites possibles au collège

PPRE		PAP		PAI		PPS		<i>Joindre les documents correspondant si existants</i>
------	--	-----	--	-----	--	-----	--	---

CONTRAT D'OBJECTIFS

1. Entretien bilan avec l'élève :

Ce que je réussis bien / Ce qui me plaît	Ce qui est difficile pour moi

2. Objectifs à atteindre :

	Compétences	Attitude
Ce que je dois réussir à faire avant la fin du premier trimestre	Domaine : Domaine :	

Date et Signatures

Principal

Professeur Principal

Responsables

Elève

BILAN ET ANALYSE

	Compétences	Attitude
Ce que j'ai réussi à faire		

	Compétences	Attitude
Les difficultés persistantes		

Suite envisagée :

Arrêt PPRE	<input type="checkbox"/>
------------	--------------------------

Poursuite PPRE	<input type="checkbox"/>
----------------	--------------------------

Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
--------------------	--------------------------

Si poursuite, nouveaux objectifs :
Compétences :
Attitude :

ANNEXE 5 : OBJECTIFS PROJET REBOND-DIRE

Les objectifs principaux de ce projet sont de lutter contre les absentéismes et contre les sorties du système éducatif sans qualification.

Les objectifs et leurs compétences sont les suivants :

OBJECTIFS	COMPETENCES
Restauration narcissique	Exploiter ses facultés en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser.
Réaliser un projet collectif afin de permettre un épanouissement individuel	Prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets après avoir évalué les conséquences de son action.
Travailler en coopération	Prendre sa place dans le groupe en étant attentif aux autres pour coopérer ou s'affronter dans un cadre réglementé.
Retrouver le goût d'apprendre et l'envie d'être en classe	Développer son jugement, son goût, sa sensibilité, ses émotions esthétiques. Adopter la curiosité, l'intérêt, l'esprit critique, l'imagination.
S'engager dans des pratiques pédagogiques encourageantes et valorisantes afin de les raccrocher aux autres apprentissages	Se projeter dans le temps, anticiper, planifier ses tâches. Gérer les étapes d'une production (audio-visuelle), mémoriser ce qui doit l'être. Utiliser des outils numériques pour communiquer et transmettre des données afin qu'elles soient consultables et utilisables par d'autres. Prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets après avoir évalué les conséquences de son action. Développer l'aptitude à démontrer, à argumenter. Imaginer, concevoir et réaliser des productions de natures diverses, y compris littéraires et artistiques.
Retrouver un sens à l'école et se remotiver pour l'apprentissage scolaire dans un environnement bienveillant par un programme spécifique en travaillant différemment sur les compétences du socle au travers de divers ateliers	Comprendre et respecter les règles communes, notamment les règles de civilité au sein de la classe et de l'établissement. Coopérer et faire preuve de responsabilité vis à vis d'autrui. Respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres. Prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets après avoir évalué les conséquences de son action.
Augmenter sa fréquentation scolaire et son implication dans le travail scolaire	Exploiter ses facultés en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser.
Développer son autonomie dans le travail scolaire	Développer l'attention, la mémorisation, la concentration, l'échange, afin d'acquérir des connaissances et des compétences. Inventer, créer, produire. Développer son jugement, son goût, sa sensibilité, ses émotions esthétiques.
Renforcer le lien avec les familles en les rencontrant plusieurs fois durant l'année et en les impliquant dans certaines activités	Développer des moments d'échange et d'implication pour renforcer le lien élève/famille et famille/collège

ANNEXE 6 : LES EHP (ELEVES A HAUT POTENTIEL)

Les données :

2,5 à 5% des élèves, tous niveaux de scolarité confondus soit 1 ou 2 élèves par classe sont EHP.

50% des EHP identifiés ont des difficultés d'apprentissage.

30% n'atteignent pas le lycée.

Les Textes officiels :

2002/2003 - Rapports sur les EIP de J-P Delaubier IGEN premier degré.

2005- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école : article 27 codifié L 321-4 (230avril).

2007- Circulaire 2007-158 du 17/10/2007.

2008 – BO n°3 hors série du 19/06 :2008 ;

20096 Circulaire 2009 – 68 du 12/11/2009. BO n°45 du 03/12/2009

2010- Circulaire de rentrée 2010 Chapitre 1.2.6.

2011- Circulaire de rentrée n°18 du 5/05/2011 (1.1). BO n°31 du 1 /09/2011

2012- BO. E.N. n°13 du 29/03/2012

Les objectifs :

- 1- meilleur repérage des EHP
- 2- aménagement du parcours des EHP

dans le but de mieux considérer leur fonctionnement, de prendre en compte leurs difficultés et d'éviter l'échec scolaire, de favoriser leur épanouissement et leur réussite.

1- Repérage des EHP

- Il existe des grilles d'observation qui rassemblent les principales caractéristiques des EHP (ANNEXE 7 ou 8).

La combinaison de plusieurs caractéristiques va permettre de suspecter une précocité intellectuelle.

- Il faut ensuite engager des démarches :
 - en discutant avec la famille
 - en informant l'équipe pédagogique, l'infirmière, le médecin scolaire et la direction
 - en faisant intervenir le psychologue scolaire (test QI)

2- Aménagement du parcours des EHP

La prise en charge des EHP pourrait passer par la rédaction du projet proposant des pistes pédagogiques avec évaluations et bilans réguliers (en présence de l'élève, du professeur principal et éventuellement de la famille).

- **Adaptation des contenus d'apprentissage** (apports supplémentaires ou Soutien et remédiation).
- **Adaptation des rythmes d'apprentissage** (différenciation pédagogique).
- **Adaptation des méthodes pédagogiques**
 - EDT aménagé avec suivi de séances ou de disciplines d'un niveau scolaire supérieur, projets pluridisciplinaires, conception de productions individuelles prenant en compte les compétences spécifiques de l'élève...)

ANNEXE 7 : grille de repérage des EHP

Cette grille rassemble les principales caractéristiques de l'EHP en milieu scolaire. Elle permet aux enseignants de faciliter leur repérage. Cette première version est en cours d'évaluation.

Caractéristiques (collège)	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
Capacités et compétences				
Compréhension rapide et intuitive, vivacité d'esprit, accès au second degré				
Mémorisation facile et précise de ce qui le touche				
Appétence pour les défis intellectuels personnels				
Bonnes capacités d'abstraction, manipulation aisée des concepts et symboles				
Bonnes capacités attentionnelles, peut donner l'impression de faire autre chose, mais en réalité reste attentif				
Résultats inégaux				
Interventions cohérentes, pertinentes et parfois décalées par rapport à son âge				
Explicitation difficile de son raisonnement dans le cadre d'une argumentation rigoureuse				
Réfractaire à l'apprentissage par cœur				
Argumentation permanente, cohérente et pertinente				
Réfractaire à l'apprentissage par cœur				
Curiosité et connaissances				
Questions et réponses surprenantes. Intérêt pour le pourquoi.				
Vocabulaire précis, utilisé à bon escient.				
Connaissances pointues dans ses domaines de prédilection et démarche autodidacte				
Sens critique spontané du fait de son raisonnement				
Perception vive des détails qui échappent aux autres				
Ennui rapide face à l'apprentissage redondant et aux exercices répétitifs				
Creativité et aptitudes non scolaires				
Appétence pour les activités créatives				
Complexité et richesse de ses rédactions ou travaux d'arts plastiques				
Investissement efficace dans une démarche de projet				
Interrelations				
Besoin de cohérence et d'harmonie au point d'intervenir pour résoudre les conflits				
Empathique, pouvant aller jusqu'à la contagion émotionnelle				
Centres d'intérêt différents de ceux de ses camarades				
Grand besoin de reconnaissance de ses capacités				

ANNEXE 8 : grille de repérage des EHP

D'abord par un décalage ...

- dans son rapport au savoir
- dans son attitude
- dans sa relation à l'autre

→ Premiers repères de la précocité

En classe j'observe un enfant qui...		Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
RAPPORT AU SAVOIR	utilise un langage élaboré pour son âge et un vocabulaire riche (à bon escient)				
	a du mal à passer à l'écrit, alors qu'il conceptualise bien et est à l'aise à l'oral				
	pose des questions ou répond de façon décalée ou hors sujet				
	manifeste le désir de tout comprendre, au point d'agacer l'enseignant				
	approfondit si un sujet l'intéresse et en mémorise tous les détails				
	ne va pas au bout de la tâche proposée				
	s'intéresse à des sujets hors norme pour son âge ; a des centres d'intérêts décalés et originaux (questions philosophiques..)				
	s'investit pleinement dans une activité et se désintéresse totalement d'une autre.				
	s'investit dans le travail scolaire en fonction de la relation qu'il a avec l'enseignant				
	est très impliqué dans les situations nouvelles, challenge, défi..				
répond juste, sans pouvoir donner d'explication, sans en éprouver le besoin					

ATTITUDE	est agité, perturbateur				
	est rêveur, distrait				
	fait preuve de maladresse, est brouillon				
	fait « autre chose » : dessine, joue avec ses crayons, démonte son stylo...				
	veut avoir raison, négocie				
	a de l'humour				
	est hypersensible, hyperémotif : pleurs, cris, colère sans raison apparente				

RELATION A L'AUTRE	est exclusif dans sa relation à l'autre				
	est rejeté, isolé, voire harcelé dans le groupe				
	préfère les relations avec les enfants plus âgés ou les adultes				
	est particulièrement sensible à la justice, à l'injustice. A besoin de comprendre les règles pour les appliquer.				
Teste les limites de façon extrême					

Si vous reconnaissez l'élève qui vous interroge dans cette observation, il est nécessaire alors de croiser les regards avec la famille et l'équipe éducative (conseil des maîtres, psychologue, RASED, médecin,...).

La précocité est envisageable, mais il faut être vigilant car seuls les tests pratiqués par un psychologue permettent de porter un diagnostic.

NB : Cette grille d'observation est communiquée à titre indicatif. La liste des items énumérés n'est en aucun cas exhaustive.